

Assemblée primaire du 17 juin 2024

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 4 février 2004, l'assemblée primaire a été convoquée pour le lundi 17 juin 2024, à 20h00, à la salle communale du home Le Carillon, par affichage au casier public dans les délais légaux, soit 20 jours au moins avant l'assemblée ainsi que par la distribution du fascicule « Liaison » dans tous les ménages.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 18 décembre 2023
2. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2023
3. Lecture du rapport de vérification des comptes 2023
4. Adoption des comptes 2023 (LCo, art. 17, al. 1 , lettre b)
5. Divers

M. le Président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée en saluant :

- les différentes autorités présentes ;
- le pouvoir judiciaire ;
- les citoyennes et citoyens présents ;
- les nouveaux citoyens et domiciliés participant pour la première fois à une assemblée primaire.

Il excuse les quelques citoyennes et citoyens qui ont eu la gentillesse de nous annoncer leur absence.

M. le juge André Crettaz et Mme la vice-juge Marie-Cécile Rossetti sont nommés scrutateurs.

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 18 décembre 2023

Le procès-verbal décisionnel de l'assemblée primaire du 18 décembre 2023 a été distribué à tous les ménages par le biais du fascicule « Liaison » avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

Le secrétaire passe ensuite à la lecture des résultats des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement et des comptes du bilan au 31.12.2023.

Comptes de fonctionnement

Total des charges	-9'003'163.68
Total des revenus	11'730'753.75
Marge d'autofinancement	2'727'590.07

Amortissements comptables	- 1'115'045.80
Prél. sur les fonds et financement spéciaux	56'237.83
Prél. sur la réserve de politique budgétaire	1'000'000.00
Excédent de revenus	2'688'782.10

Comptes d'investissement

Total des dépenses	-4'066'324.25
Total des recettes	151'104.00
Investissements nets	-3'915'220.25

Bilan

Actif financier	9'843'135.41
Actif administratif	12'703'768.46
Total	22'546'903.87

Capitaux de tiers	13'307'570.01
Capitaux propres	9'239'333.86
<i>Dont financements spéciaux</i>	187'236.53
<i>Dont excédent du bilan</i>	9'052'097.33
Total	22'546'903.87

II. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2023

Comme indiqué dans le message introductif du bulletin « Liaison », l'année 2023 a été marquée par une croissance économique modérée. La reprise post-pandémie a affecté les performances économiques, mais la Suisse a pu maintenir une croissance stable. L'inflation a été relativement bien maîtrisée en 2023, grâce à la politique monétaire prudente de la Banque nationale suisse.

Malgré ces défis, à la vue des comptes 2023, l'exercice financier est très bon. Tout comme pour l'exercice précédent, les anticipations faites lors de l'établissement du budget 2023, ainsi qu'un ralentissement de certaines dépenses non-prioritaires, sans renoncer aux investissements et projets à venir, ont permis de dégager une marge d'autofinancement de CHF 2'727'590.07.

Le résultat positif obtenu aux comptes 2023 démontre une bonne gestion des dépenses publiques et des investissements généraux.

Au niveau du fonctionnement,

Les charges de fonctionnement 2023 avant amortissements se montent à CHF 9'066'823.60 contre CHF 9'290'702.67 l'an dernier, soit une diminution de 2.41 %. Cette diminution est en grande partie imputable à la réévaluation à la baisse de la provision pour perte sur débiteurs suite à une recommandation de l'organe de révision lors du dernier audit des comptes communaux.

Les produits avant prélèvement sur la réserve du politique budgétaire constituée en 2022 (CHF 1'000'000.-) diminue à CHF 11'850'651.50 contre CHF 12'163'500.77 en 2022, soit une baisse de 2.57%. Cette diminution est en grande partie due à l'évaluation d'une provision prudente des entrées fiscales attendues pour l'année 2023.

Au final, l'exercice 2023 se solde sur un excédent de revenus provenant de l'activité opérationnelle de CHF 1'688'782.10 contre de CHF 2'048'641.50 en 2022 et CHF 397'364.75 prévus au budget 2023. Cette diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation des charges d'amortissements ordinaires (CHF 290'889.-) liées aux importants investissements réalisés en 2023.

La marge d'autofinancement de CHF 2'727'590.07 permet par conséquent d'absorber les amortissements ordinaires pour CHF 1'115'045.80. Après dissolution de la réserve de politique budgétaire constituée en 2022 (CHF 1'000'000.-) en prévision des importants investissements à venir, l'excédent de revenus s'élève à CHF 2'668'782.10 et permet ainsi de couvrir près de 70% des investissements nets de l'année (CHF 3'915'220.25).

M. le Président Nicolas Pralong apporte également des explications complémentaires par rapport au fascicule « Liaison », soit :

ADMINISTRATION GENERALE / Personnel administratif / Amortissements administration générale / Location bâtiments;

SECURITE PUBLIQUE / Conservation cadastre / Cubage des bâtiments / Dédommagement pour le cantonnement des troupes;

ENSEIGNEMENT & FORMATION / Subventions activités culturelles et sportives;

CULTE, CULTURE & LOISIRS / Soutien à la pratique du ski / Autres locations de salles / Prestations internes sports;

SANTE / Participation au CMS régional / Participation aux frais dentaires;

SECURITE SOCIALE / Aide aux familles léonardines pour les enfants jusqu'à 17 ans / Sacs taxés offerts aux familles avec des bébés et aux personnes souffrant d'incontinence ;

TRAFIC / Routes cantonales / Déblaiement de la neige ;

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT / Gestion de l'eau potable / Gestion des eaux usées / Gestion des déchets;

Concernant l'eau potable, le poste « attribution au financement spécial eau potable » présente un bénéfice de CHF 63'659.92, montant attribué comme engagement au financement spécial dudit poste figurant au passif du bilan.

Au niveau des eaux usées, le poste « prélèvement sur le fonds eaux usées » présente un déficit d'un montant de CHF 61'762.41. La décision du Conseil communal, présentée à la dernière assemblée primaire, d'augmenter le prix du m³ des eaux usées de 10 ct ainsi que la participation de la Commune d'Ayent aux coûts de fonctionnement de la Step de Chandoline dès 2024 devraient permettre d'équilibrer ce poste qui doit s'autofinancer

Quant au déficit relatif au traitement des déchets, il s'élève cette année à CHF 58'135.34. Bien que la méthode de redistribution aux communes de la taxe au sac soit en cours de révision par l'Antenne Région Valais romand, une hausse de la taxe de base selon le volume des bâtiments de quelques centimes (actuellement 20 ct par m³ SIA) semble inévitable pour autofinancer ce poste. Le sujet sera repris lors de l'assemblée primaire qui suivra la décision définitive de nouvelle redistribution aux communes de la taxe au sac.

ECONOMIE PUBLIQUE / Location place Euro-Relais / Location zone industrielle Mangold ;

FINANCES ET IMPOTS / Impôts sur les personnes physiques et morales / Impôts à la source / Péréquation financière.

Dès lors, après amortissements et prélèvement de CHF 1'000'000.- à la réserve de politique budgétaire, l'exercice 2023 se solde par un excédent de revenus de CHF 2'668'782.10 permettant de financer près de 70% des importants investissements nets de l'année.

La dette nette 2023 de CHF 1'360.-/habitant est en augmentation de CHF 453.-/habitant par rapport à l'indicateur de l'année précédente (CHF 907.-/habitant). Il y a lieu toutefois de préciser que les projets présentés lors des dernières assemblées primaires sont en cours et que ladite dette par habitant s'adaptera lors des réalisations au fur et à mesure des projets à venir.

Au niveau des investissements

Le coût total des investissements nets réalisés se monte à CHF 3'915'220.25 contre CHF 3'750'000.00 prévus au budget.

M. le Président commente ensuite les investissements suivants réalisés en 2023 :

- Bâtiment Union Fruits (achat) ;
- Mandat d'étude (Union Fruits) ;
- Pôle loisirs, jeunesse et sports ;
- Travaux divers ;
- Réfection « Ruelle des Juifs » ;
- Place de la gare ;
- STAP (subventions) ;
- Réfection crypte.

Graphiquement, la situation financière est résumée sur beamer et les indicateurs officiels du canton se présentent ainsi :

Indicateur	Valeur	Appréciation officielle
Taux d'endettement net	48.5 %	Bon
Taux d'autofinancement	23.8 %	Bon
Dette nette par habitant	CHF 1'360.-	Endettement moyen
Part des charges d'intérêts	0.95 %	Bon

Le Conseil communal juge l'exercice 2023 très positif. Après amortissements et prélèvement de CHF 1'000'000.- à la réserve de politique budgétaire, il en ressort un excédent de revenus de CHF 2'668'782.10 permettant de financer près de 70% des investissements nets de l'année et une nouvelle dette par habitant à CHF 1'360.-.

En conclusion, au vu des chiffres présentés et des indicateurs de l'Etat du Valais, le Conseil communal estime que la politique de gestion communale est en adéquation avec sa capacité financière. Après analyse de ces résultats et contrôle de l'organe de révision, il est proposé à l'assemblée primaire d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

Comme la parole n'est pas demandée pour des compléments d'information, le point -3- de l'ordre du jour est débattu.

III. Lecture du rapport de vérification des comptes 2023

Se référant à l'article 83 LCo, M. Philippe Pierroz de la fiduciaire Fidag donne lecture du rapport 2023. Il se tient néanmoins à disposition pour des renseignements supplémentaires et comme aucune question n'est posée, M. le Président le remercie pour le travail accompli et passe au point -4- de l'ordre du jour.

IV. Adoption des comptes 2023 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)

Conformément à l'art. 17, let. b, LCo, les comptes tels que présentés et contrôlés selon le rapport de la fiduciaire mandatée, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité par mains levées.

V. Divers

M. le Président informe l'assemblée sur les points suivants :

Ne polluez pas nos eaux

Des photos et une vidéo montrant que des huiles sont déversées dans le réseau d'eau communal sont projetées. M. le Président sensibilise l'assemblée sur le fait que de tels agissements polluent en partie notre nappe phréatique, ainsi que nos bisses, nos canaux et le Rhône. De tels agissements sont à proscrire et feront l'objet de dénonciations systématiques auprès de la PRVC. Une sensibilisation générale sur le sujet sera effectuée lors d'un prochain fascicule Liaison.

Lac souterrain

Les principales statistiques se détaillent ainsi :

- Le nombre de visiteurs en 2023 est de 101'771, soit le meilleur résultat depuis la création de la SA ;
- Le chiffre d'affaires global s'est élevé à CHF 1'475'592.76 avec un résultat de l'exercice de CHF 213'892.67 ;
- Les dépenses par visiteur sont en augmentation de 55% sur les quatre dernières années, soit depuis la création du nouvel espace d'accueil.

Des remerciements sont transmis au directeur M. Cédric Savioz, aux employés du lac et aux membres du Conseil d'administration pour leur efficace collaboration.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Comme la parole n'est pas demandée, M. le Président profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier encore une fois ses collègues du Conseil communal, le secrétaire communal, les employés communaux, les membres des commissions, les sociétés et tous

ceux qui donnent de leur temps pour la communauté « léonardine », contribuant ainsi à rendre la vie villageoise toujours plus agréable. Il remercie les 46 citoyennes et citoyens présents et lève la séance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

Nicolas PRALONG

Le secrétaire :

Florian GILLIOZ

Saint-Léonard, le 17 juin 2024